

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

AILRC-FR  
27 juillet 2011  
EUR 46/032/2011

### **Amnesty International se félicite de la libération du défenseur des droits humains Alexeï Sokolov**

Un tribunal de Krasnoïarsk a décidé, mercredi 27 juillet, de la remise en liberté conditionnelle d'Alexeï Sokolov. Cet homme avait été arrêté en mai 2009 et condamné un an plus tard pour vol simple et vol qualifié sur la base d'accusations que beaucoup ont estimées forgées de toute pièce en représailles de son action en faveur des droits des prisonniers. Il a été autorisé à quitter la colonie pénitentiaire peu après l'audience et il est actuellement en chemin pour rentrer dans sa famille à Ekaterinbourg.

Alexeï Sokolov avait déjà déposé deux demandes de libération conditionnelle qui lui avaient été refusées sous des prétextes particulièrement faibles.

Lorsqu'Amnesty International s'est entretenue avec Alexeï Sokolov dans la matinée du 27 juillet, il a déclaré être tout simplement soulagé de pouvoir retourner auprès de sa femme et de ses enfants. Il a remercié Amnesty International et ses membres ainsi que les nombreuses autres organisations de défense des droits humains qui l'ont soutenu ces deux dernières années.

#### **Informations générales**

Le défenseur des droits humains Alexeï Sokolov, fondateur et dirigeant de l'organisation Pravovaïa Osnova à Ekaterinbourg, avait été arrêté le 13 mai 2009 avant d'être plus tard inculpé de vol simple. Il avait été brièvement libéré le 31 juillet 2009 mais de nouveau arrêté le même jour et inculpé de vol qualifié en lien avec une autre affaire. Depuis, il avait été maintenu en détention en permanence, y compris lorsqu'aucune décision judiciaire n'autorisait légalement cette détention provisoire prolongée. Il avait été condamné le 14 mai 2010 à cinq ans d'emprisonnement pour vol simple et vol qualifié mais sa peine avait été ramenée à trois ans en appel.

FIN